

	DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
	Séance du 04-12-2018	N°2018/094

Le 4 décembre 2018 à 20h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes « les Portes de l'Île-de-France », légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Alain PEZZALI.

Date de convocation :	19/06/2018	Nombre de membres du conseil communautaire	
Date de publication :	19/06/2018	Statutaires : 37 En exercice : 37	Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 31

Etaient présents (28 personnes, formant la majorité des 37 conseillers en exercice) :

Bennecourt
Didier DUMONT
Aziz ABCHAOUI

Blaru

Boissy-Mauvoisin
Alain GAGNE

Bréval
Thierry NAVELLO
René LANNOU

Bonnières S/Seine
Jean-Marc POMMIER
Annie CAILLABET
Gaëlle AUFFRET

Chaufour-lès-Bonnières
Gérard CLEMENT

Cravent
Jacky JOUBERT

Freuseuse
Didier JOUY
Florence RAMIREZ
Corinne MANGEL
Estelle BAUDRY
Guy DEFLINE
Jean-Michel PELLETIER

Gommecourt
Jacques GUERIN

Jeufosse
Ariette HUAN

La Villeneuve-en-Chevrie
Alain PEZZALI

Limetz-Villez
Michel OBRY
Patricia GOSSÉLIN

Lommoye
Antoinette SAULE

Ménerville
Sylvain THURET

Moisson
Daniel GOURIOU

Neauphlette
Jean-Luc KOKELKA

Port-Villez
Michel CHEVALLIER

Saint-Illiers-le-Bois
Claude NOEL

Saint-Illiers-la-Ville
Jean-Louis FOURNIER

Ont donné procuration :
Mme PIERRE à M.ABCHAOUI
Mme VIRASACK à M.NAVELLO
Mme ROLLIN à M.GUERIN
M.PEREZ à Mme AUFFRET
M.LASSEE à M.OBRY
Mme COTTIN à M.POMMIER
Etaient absents :
Alain GENTIL
Jean-Claude BENDJOUA
Jean EONDA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France ;

Vu la délibération n°2018/091 en date du 4 décembre 2018 et modification le règlement d'assainissement de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France ;

M. le Président indique que la société Véolia, en charge des contrôles d'assainissement collectif et non collectif, nous a communiqué ses nouveaux prix, qui n'avaient pas augmenté depuis 6 ans.

Il dit qu'il convient de modifier en conséquence le prix facturé aux administrés pour ces prestations.

Bordereau des prix au 04/12/2018 pour l'assainissement domestique :

1 - Contrôle d'un branchement d'assainissement collectif (dans le cadre d'un aménagement privé ou avant la mise en vente d'un bien ou à toute autre occasion) :

- L'unité	135 € TTC
- La contre visite	90 € TTC

2 – Contrôle d'une installation d'assainissement non collectif :

- L'unité	145 € TTC
- La contre visite	80 € TTC

3 – Contrôle de conception et de réalisation d'une installation d'assainissement non collectif :

- Etude du dossier technique	80 € TTC
- Contrôle de réalisation de l'installation	145 € TTC
- La contre visite	80 € TTC

Après avoir entendu M. le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 32 voix pour et 2 abstentions (Mme PIERRE, M. GAGNE).

Approuve le nouveau bordereau de prix pour les contrôles de conformité.

Dit que ce bordereau sera annexé au règlement d'assainissement.

Freneuse, le 5 décembre 2018,

Le Président



Alain PEZZALI
Maire de La Villeneuve-en-Chevrie